

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025


 République française
 Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/

 Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
 Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	32	Suffrages exprimés :	47
Absents :	23	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir	15	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	8	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. CARLIER Roland	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèsa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-209	MOBILITE - Travaux gare SNCF (Gares & connexions) : Approbation du contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant le projet d'aménagement
-------------	--

- Vu le Code des transports ;
- Vu le Code de l'environnement ;
- Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-020 en date du 6 mars 2025 approuvant le contrat opérationnel de mobilité du bassin F de la Région Sud Paca ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-167 en date du 9 octobre 2025 approuvant le contrat occupation du guichet de la gare de Cavaillon ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-168 en date du 9 octobre 2025 approuvant la convention avec la région sud pour la relocalisation du pôle mobilité en gare de Cavaillon ;
- Vu l'avis du bureau communautaire du 24 novembre 2025.

Lors du conseil communautaire du 9 octobre 2025, le contrat d'occupation de l'espace guichet des locaux de la gare SNCF de Cavaillon a été approuvé.

Préalablement au transfert du Pôle mobilité dans ce nouvel espace, des travaux sont à réaliser pour séparer les locaux des autres activités de la SNCF et adapter ces locaux à notre utilisation. Ces travaux sont en partie à la charge du propriétaire (Gares & Connexions) et en partie à la charge de l'Agglomération qui sera locataire de ces espaces.

Dans une démarche de rationalisation, il est proposé que ces travaux soient réalisés par le biais des marchés publics des services techniques de l'Agglomération. Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOAD) permettra d'imputer à Gares & Connexions la part des dépenses qui lui revient, laquelle sera remboursée à l'Agglomération, conformément à la réglementation en vigueur sur les transferts de maîtrise d'ouvrage entre entités publiques.

Le coût total des travaux s'élève à 15 315,38 € TTC. La part imputable à Gares & Connexions, soit 5 556,68 € TTC, concerne essentiellement des opérations de plomberie (création d'un local ménage), d'électricité (division du tableau électrique) et de cloisonnement (séparation des accès).

Le solde, soit 9 758,70 € TTC, reste à la charge de l'Agglomération ; il porte principalement sur la création du nouveau câblage électrique et informatique ainsi que la reprise des peintures. À noter que le guichet sur mesure déjà en place sera réutilisé.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la convention ci-annexée conclue entre LMV et Gares & connexion et relative à délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux en gare ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat susvisé ainsi que l'ensemble des documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



